



LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE LILLE

Vu le décret 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le décret n° 91-562 du 13 juin 1991 portant création de l'Institut d'études politiques de Lille ;

Vu l'arrêté de madame la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 2 avril 2015 portant nomination de monsieur Benoît LENGAIGNE, directeur de l'Institut d'études politiques de Lille pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2015 ;

Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Lille ;

Vu les résultats du scrutin du 22 novembre 2018 en vue de l'élection partielle des membres de la Commission scientifique dans chaque collège ;

ARRETE

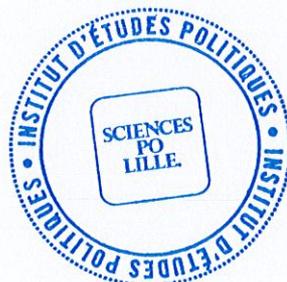
Article 1 - Sont nommés jusque novembre 2021, membres de la Commission scientifique de l'Institut d'études politiques de Lille, les personnels d'enseignement et de recherche suivants :

- **Collège des professeurs des universités :**
Monsieur Xavier VANDENDRIESSCHE
Monsieur Philippe DARRIULAT
Monsieur Patrick MARDELLAT

- **Collège des enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches :**
Monsieur François BENCHENDIKH
Monsieur Stéphane BRACQ
Monsieur Gilles TOULEMONDE

- **Collège des autres personnels d'enseignement et de recherche :**
Madame Delphine POUCHAIN
Monsieur Nicolas KACIAF
Madame Elise JULIEN

Article 2 - La directrice générale des services de l'Institut d'études politiques de Lille, est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Lille, le 23 novembre 2018

Benoît LENGAIGNE

Directeur de Sciences Po Lille